

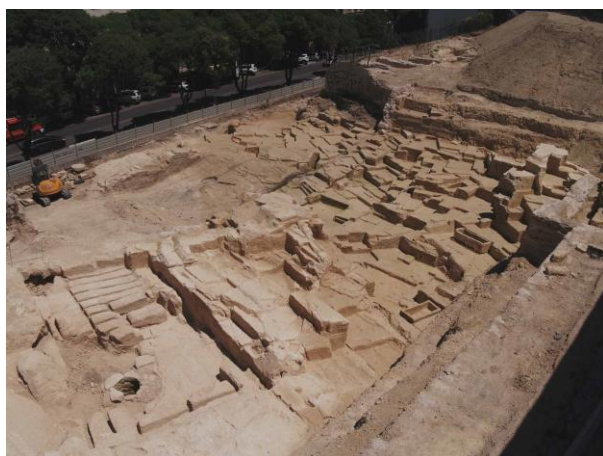
Le site archéologique de la Corderie se trouve dans le 7^e arrondissement de Marseille, entre le boulevard du même nom et le rempart d'époque Louis XIV. Situé à la périphérie de l'agglomération antique, il a servi de carrière d'extraction de pierres du VI^e siècle avant notre ère à la période romaine. Le quartier n'est véritablement urbanisé qu'à la fin du XVIII^e siècle, la corderie qui lui a donné son nom figurant sur des plans des années 1820. Après sa démolition au cours de la décennie 1970-1980, le site est resté un terrain vague propriété de la commune de Marseille.

Motivée par le projet de construction d'un immeuble, une fouille préventive de l'intégralité des terrains concernés, d'une surface de 4200 m², a montré que plusieurs types de matériaux ont été exploités. Durant la période grecque archaïque, on a prélevé sur le site de la Corderie des blocs en moyen ou grand appareil, ainsi que des éléments circulaires et des sarcophages. Après un abandon de plusieurs siècles, l'exploitation du même matériau reprend en même temps que celle des bancs de brèche de moindre qualité. Les vestiges de cette activité d'extraction s'étendent sur une surface d'environ 2700 m² ; ils se présentent sous la forme d'une succession de fronts de taille formant une cuvette et atteignant par endroits 6 m de hauteur.

Les vestiges de la carrière de la Corderie présentent un intérêt historique et patrimonial indéniable du fait de l'ancienneté des premières phases d'exploitation, contemporaines des débuts de la colonie grecque, et des données sur l'évolution des techniques d'extraction mises en oeuvre durant l'Antiquité.

L'emprise retenue pour leur protection, d'une surface de 635 m², englobe l'essentiel des fronts de taille, les cuves de sarcophages et les éléments en cours d'extraction épargnés par les constructions d'époque moderne.

Ces vestiges doivent faire l'objet d'un projet de mise en valeur en vue de leur présentation au public.



Vue d'ensemble de la carrière



Emprise de la protection sur fond cadastral

Le site de la carrière antique de la Corderie est inscrit par arrêté du 24 janvier 2018.